



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

pauvreté

Question écrite n° 68060

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand attire l'attention de M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, haut-commissaire à la jeunesse, sur la pertinence de l'indicateur de suivi des personnes vivant sous le seuil de pauvreté. En effet, le seuil du revenu de référence fixé en 2006 à 880 euros n'a jamais été réactualisé. Par conséquent, le nombre de personnes en situation de pauvreté est faussé et certainement minimisé. C'est pourquoi il lui demande comment des mesures sociales sérieuses peuvent être prises en considération de données obsolètes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Balligand](#)

**Circonscription :** Aisne (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 68060

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 décembre 2009, page 12459

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)